

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JUIN 2014
COMPTE RENDU TENANT LIEU DE PROCES VERBAL**

Date de convocation : 12 juin 2014
Nombre de conseillers : en Exercice 15
Présents 12
Votants 12

L'an deux mille quatorze et le dix sept juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de L'Albenc, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Ghislaine ZAMORA, Maire

Présents :

Mmes et Ms Ghislaine ZAMORA, Christelle GUIONNEAU, Marjory LUYTON, Marlène MANTEGARI, Catherine STUCK, Brahim BASRI, Alexis BOUCHERAND, Patrick BURRIAND, Gérard CAMBON, Christian JOLLY,

Excusées : Anne-Laure ROUQUAIROL, Christian MATHIEU, Alexandre PICAT,

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Christelle GUIONNEAU, secrétaire de séance.

1 – Nomination d'une secrétaire de séance

Mme GUIONNEAU est nommée secrétaire de séance.

2 – approbation du compte rendu du conseil du 14 mai 2014 : questions et observations

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 14 mai 2014.

3- Proposition pour le remplacement et l'achat d'un véhicule : délibération et virements dans chapitre 21 (budget général en investissement), remboursement frais de transport et visite médicale permis

Mme le Maire et M BURRIAND, adjoint aux travaux, informent le conseil municipal de l'état actuel du véhicule des techniciens (type BERLINGO).

Son remplacement est impératif au vu de sa vétusté. Les essieux arrières sont hors service, la réparation ne pourra de tout façon permettre le passage du véhicule au prochain contrôle technique.

Il est envisagé l'achat d'un Renault MASTER d'occasion (66 000 km) pour un montant de 12 500 € HT auprès de la EIRL AUTOFLEX 128 rue du couvent à l'Albenc.

Le financement du véhicule se fera de la manière suivante : Virements dans le chapitre 21

Chapitre 020	Dépenses imprévues investissement	- 10 000 €
Chapitre 2184	Mobilier	- 5 000€
Chapitre 2181	Véhicule	+ 15 000 €

Le conseil approuve à l'unanimité

M BURRIAND informe le conseil que durant près d'une semaine M FOURNIER Claude, agent technique, a utilisé son véhicule personnel pour palier au problème technique du BERLINGOT. De plus, M FOURNIER passe régulièrement ses visites médicales poids lourd et utilise régulièrement le tracteur communal.

Il est proposé au conseil municipal de permettre d'effectuer un plein d'essence à M FOURNIER en compensation de l'utilisation du véhicule. En ce qui concerne la prise en charge ses frais de visite médicale poids lourd (33 €), la municipalité ne peut rétrospectivement prendre en charge la facture.

Le conseil approuve à l'unanimité

4- Exonération de la taxe d'aménagement pour abris de jardin

Mme le Maire explique que les nouvelles dispositions concernant la Taxe d'aménagement augmentent considérablement le montant de cette taxe. Actuellement les 100 premier m2 sont forfaitairement de 356 €/m2, > de 100 m2, le forfait est de 712€/ m2.

Mme le Maire propose, comme le permet l'article L. 331-9 du Code de l'urbanisme, l'exonération de la part communale pour les abris de jardin.

Sont concernés, les abris de jardin (de > 5 m2 et < à 20 m2) soumis à déclaration préalable.

Le conseil approuve à l'unanimité l'exonération de la part communale pour les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

5- Archives départementales : information

Afin de satisfaire aux obligations d'archivage départemental, les archives communales vont être numérisées et stockées au centre départemental des archives. En effet, Mme le Maire informe les membres du conseil que certaines archives communales ont plus de 100 ans.

6 - Budget Annexe : DM n° 1

Mme le Maire informe que suite à une erreur de frappe la délibération 2014-023 doit être annulée.

Le montant de – **3 822.92 €** doit être imputé sur l'article 020 (Dépense imprévue d'investissement) et non pas sur l'article 002 Dépense d'investissement.

Après avoir approuvé le compte administratif 2013, et l'affectation de résultat, il y a lieu de faire une décision modificative n° 1 pour reporter les résultats 2013 dans le budget voté le 20 janvier 2014.

Fonctionnement :

- dépenses : Article 6061	+ 459.15 €
- recettes : Article 002	+459.15 €

Investissement :

- dépenses : Article 020 (dépense imprévue invest)	- 3 822.92 €
Article 2313	+ 1 139.54 €
Article 4581	+39 372.55 €

Total	37 607.47 €
-------	-------------

- recettes : Article 001	37 607.47 €
--------------------------	-------------

7- Budget Annexe : DM n° 2

Madame le Maire alerte le Conseil municipal d'une insuffisance de crédits budgétaires disponible sur chapitre 23 et le chapitre 45 du budget annexe.

Madame le Maire propose la décision modificative suivante en section d'investissement du budget annexe :

- sur chapitre 23 (Immobilisations en cours) Dépense d'investissement + 35 000 € HT
- sur chapitre 45 (Dépense subdivisée par mandat) Dépense d'investissement + 77 000 € HT
- sur chapitre 16 (Emprunts et dettes) Recette d'investissement + 112 000 € HT

Recette d'investissement chapitre 16	Dépense d'investissement chapitre 45	Dépense d'investissement chapitre 23
+ 112 000 € HT	+ 77 000 € HT	+ 35000 € HT

Le chapitre 16 correspondant à la ligne des emprunts sera donc augmenté de 112 000 € HT.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le transfert de crédits suivant sur le budget des commerces.

En réponse à l'interrogation de Mme STUCK, conseillère municipale, Mme le Maire annonce qu'une réunion de présentation du budget annexe sera programmée à la rentrée prochaine avec l'intervention de M BUISSON.

8- Compte rendu du conseil d'école : information

Mme LYONNE, adjointe au maire, en charge de la vie scolaire et des activités péri-scolaires, fait état du compte rendu du conseil d'école du 2 juin 2014.

Les effectifs de l'école maternelle et primaire l'année prochaine seront les suivants (sous réserve d'inscription supplémentaire cet été) :

56 Maternelles :

- 16 Petite section
- 22 Moyenne section
- 18 Grande section

101 Elémentaires :

- 15 CE1
- 17 CE2
- 14 CM1
- 24 CM2

Les classes seront pour la plupart à demi niveau.

Les effectifs des CP ne permettront pas à Cathy BUCCI, notre agent communal, de rester en aide à la classe de Laïticia PIERSON. Les deux heures par jour effectués cette année seront donc à reporter sur les heures de garderie péri-scolaire ou de TAP l'année prochaine.

Mme LYONNE avise le conseil du départ de M DUGLOUD, instituteur.

Mme le Maire avise le conseil que certains changements sont à prévoir dans l'organisation du travail du personnel communal. En effet, un agent communal nous informe de sa maternité.

Le stage de remise à niveau pour les élèves de cm2 s'est très bien déroulé cette année et sera donc reconduit l'année prochaine.

Des travaux sont programmés pour l'école durant cet été. Il s'agit d'aménager au 1^{er} étage dans l'espace de la salle des ordinateurs et du hall deux salles supplémentaires pour la visite médicale et pour les enfants pris en charge par le RASED ainsi qu'une salle des maîtres.

Le remplacement de l'alarme générale de l'école a eu lieu et l'essai organisé a été concluant.

L'un des sujets majeurs du conseil d'école s'est porté sur les TAP.

9- Expérimentation TAP (réforme des rythmes scolaires)

Une nouvelle proposition a été faite auprès du DASEN. Il s'agit de centrer les activités TAP sur le vendredi après-midi. Nous attendons l'avis définitif du Rectorat d'ici début juillet.

Dans le cadre la réforme sur les rythmes scolaires, la municipalité organise donc des ateliers à partir du 5 septembre 2014. Les TAP se composeront d'ateliers qui ne seront pas obligatoires. Ils seront encadrés par le personnel communal, par des enseignants, des partenaires d'associations, parents d'élèves, assistantes maternelles....

Afin de permettre la mise en place de ces ateliers, Mme le Maire est autorisée par les membres du conseil à établir et signer les conventions et contrats nécessaires, à instaurer un règlement TAP ainsi qu'à fixer la tarification.

Approbation à l'unanimité du conseil municipal.

10 – Plan de formation des élus

Mme le Maire indique que dans les trois mois qui suit la nomination du conseil municipal, un « Plan de formation » pour les élus doit être présenté.

Le budget initial prévu dans le budget primitif 2014 est de 1 500€. Cette enveloppe est confirmée.

FORMATIONS	NOMS	COUT
Initiation au Budget Juin 2014	ZAMORA Ghislaine GUIONNEAU Christelle BURRIAND Patrick JOLLY Christian (absent)	90 € / pers Soit 360 €
Initiation Urbanisme Juin 2014	ZAMORA Ghislaine GUIONNEAU Christelle BURRIAND Patrick	95 € / pers 285 €
Marché à procédure adaptée MAPA Octobre 2014	ZAMORA Ghislaine BURRIAND Patrick	135 € /pers 270 €
Analyse Financière Décembre 2014	ZAMORA Ghislaine GUIONNEAU Christelle LYONNE Nathalie JOLLY Christian	50 € / pers 200 €
COUT TOTAL		1 115 €

11- Approbation du RPQS (Rapport pour le Prix et la Qualité) de la 3C2V, ordre du jour du conseil communautaire

Ce rapport doit obligatoirement être présenté au conseil municipal et doit être approuvé par chaque commune.

Il fait état notamment de la qualité très correcte de l'eau dans notre commune et du bon rendement du lagunage.

Approbation à l'unanimité du rapport RPQS

(voir annexe rapport RPQS)

12- Questions diverses pour information :

- Point poste :

La boulangerie de l'Albenc assurera le point poste très prochainement. Une formation est obligatoirement faite par la poste afin d'assurer ce service auprès des commerçants. Dans un premier temps, le retrait des timbres et colis s'effectuera puis ultérieurement les retraits d'argent seront possibles.

- Corvée des chemins

La « corvée des chemins » s'effectuera le 26 juin prochain. La commune prévoit 8 camions de graviers afin de poursuivre la remise en état des chemins communaux.

Cette opération est faite chaque année conjointement par les agriculteurs bénévoles et la mairie.

- Information : T4 à vendre

Mme le Maire a rencontré un agent immobilier « IAD agent immobilier ». Un contrat de confiance a été signé pour trois mois reconductibles. Ce contrat stipule qu'à la vente de ou des appartements type T4 rue des Terreaux, par l'agence, celle-ci percevra 5000€/appartement. Si la vente s'effectue par la Mairie, l'agence percevra 2500€/appartement.

Les T4 sont à vendre pour 168 000€/Appartement frais d'agence compris (163 000 € net vendeur)

- Zone Bleue

Quatre places zone bleue ont été dessinées sur le parking de la place Jean Vinay. Un arrêté du maire sera pris afin que le stationnement devant les commerces se limite à ½ heure entre 7H30 et 19 H. Un disque sera à apposer sur le pare brise.

L'information sera transmise sur le site internet et le bulletin municipal.

- Garderie d'été

La garderie d'été aura lieu du 7 au 11 juillet 2014. Le repas s'effectuera sous forme de pique nique fourni par les parents. Le coût de la journée de garderie est de 2€/journée

Trois agents communaux (ATSEM ...) seront mobilisés pour l'organisation des journées de garderie d'été.

- Embauches d'été

La commune a prévu d'embaucher deux jeunes Albinois en remplacement des congés d'été des agents techniques. Il s'agit d'un contrat du 8 au 28 juillet et d'un contrat du 28 juillet au 14 août 2014.

- M BURRIAND, Adjoint aux travaux, indique que dernièrement des actes de vandalisme ont eu lieu.

Des vols de fleurs et plantations sur l'Albenc ont été déjà constatés par deux fois sur la commune.

Un dernier fleurissement aura lieu après les feux de la Saint Jean le 20 juin le budget communal ne permet pas d'autres renouvellement de fleurissement.

- Calendrier des CM

Programmation des futurs conseils municipaux :

Le mardi 15 juillet 20h

Le mardi 16 septembre 20 h

Le mardi 21 octobre 20 h

Le mardi 18 novembre 20 h

Le mardi 16 décembre 20 h

- Participation à la journée d'information pour le Plan de Sauvegarde Communal :

Deux heures d'information organisées par l'association des Maire de l'Isère auront lieu le 2 juillet de 18h à 20 h à Saint Etienne de St Geoirs.

Seront présents Ghislaine ZAMORA, Marjory LUYTON, Patrick BURRIAND, Marlène MANTEGARI et Brahim BASRI.

- Convention groupement de commande rue du Pressoir

M CAMBON, conseiller municipal, nous informe du calendrier des travaux rue du Pressoir et de l'existence d'une convention groupement de commande avec la 3C2V rue du Pressoir. L'ouverture d'ouverture des plis est prévue fin juin. Les travaux devraient démarrer cet été.

- Arrêté de mise en Péril

M JOLLY, conseiller municipal, souligne qu'une maison est actuellement en état d'abandon et vraisemblablement en péril à Chapuisière et demande s'il ne faudrait pas prendre un arrêté afin d'éviter tout incident. Ce dossier sera traité prochainement.

Fait à L'Albenc le 8 Juillet 2014

Ghislaine ZAMORA,
Maire de L'ALBENC

Affichage du